

Lettre d'information de Verco R2 – mars 2022

Les personnes souhaitant adhérer à Verco R2, n'ont qu'à envoyer leur demande à saurerandreas@bluewin.ch

Comme déjà lors de l'année précédente, le COVID n'a pas facilité la vie associative de Verco R2. Néanmoins, nous avons pu rencontrer en présentiel la Présidente de la Commune, Mme Sylvie Masserey-Anselin et le Conseiller communal, M. Kilian Siggen, responsable du dicastère des Services publics. Cette rencontre, basée sur une grande ouverture d'esprit, a permis un échange agréable, ouvert et constructif.

Taxes eau potable, égouts et ordures

Nous sommes toujours en discussion avec la Commune concernant les différentes taxes. Comme pour d'autres prestations, il faut séparer la part fixe – les frais de canalisation sont les mêmes indépendamment du fait qu'on utilise cette infrastructure 50 (comme pour la taxe de séjour) ou 365 jours par année – et la part variable qui dépend de son utilisation. En ce qui concerne cette part variable, la Commune est d'accord d'en tenir compte dans le calcul. Pour avancer dans la discussion, la Commune nous fournira encore cette année des chiffres précis concernant les dépenses et les recettes des différentes prestations financées par des taxes.

Déchetterie et éco-point

La déchetterie en bas du village destinée aux objets encombrants et aux déchets verts sera restructurée avant la fin de cette année. Ne sera gardée que la partie pour les déchets « verts » (coupe des haies, entretien des jardins et herbes). En revanche, les objets encombrants, les appareils électroménagers, les objets en plastique, les produits chimiques etc. ne pourront plus y être déposés et devront être amenés en plaine dans la déchetterie de Sion ou de Sierre.

L'éco-point à la sortie du village sera complété par un récipient pour les déchets de la cuisine destinés au compost. Ce n'est que dans un temps ultérieur, dans 5 à 10 ans, que cet éco-point sera déplacé à un endroit qui reste à définir.

Luminaires

La Commune est consciente que le fonctionnement des luminaires n'est pas optimal. L'intensité de l'éclairage a été diminuée entre 22 h et 5 h du matin et un remplacement par des ampoules LED est prévu. Enfin, des essais seront faits pour diminuer le caractère diffus de l'éclairage et le centrer essentiellement sur la route.

Obstruction des passages pédestres au sommet du Mont

Suite à la construction d'un bâtiment à l'est du Mont et la mise en place de barrages du sentier côté ouest, les sentiers pédestres sur le Mont sont devenus impraticables ce que nous regrettons vivement. La Commune est consciente de ce problème. Cependant, étant

donné qu'il ne s'agit pas de sentiers cadastrés et que le droit d'usage ne peut être invoqué en cas d'espèce, il faut trouver des solutions à l'amiable avec les propriétaires concernés. La Commune organisera une discussion avec les propriétaires des terrains et des usagers des alentours.

Tour du Mont

L'aménagement du Tour du Mont et la construction des passerelles en bois ont été autorisés et subventionnés par le Canton à une double condition : un seul fauchage par année et la fermeture du passage en hiver pour protéger la faune. La décision du canton est entrée en vigueur en 2020. La Commune mettra un panneau explicatif concernant la fermeture de ce sentier en hiver, mais sans mettre une barrière qui ferme physiquement le sentier. Evidemment, si des personnes prennent ce sentier compte tenu du fait qu'il n'y pas d'interdiction de se promener dans la forêt et malgré cette information, elles le font à leurs propres risques et périls. En revanche, et nous y insistons, il est strictement interdit de se promener avec un chien sans le tenir en laisse, et cela aussi bien en été qu'en hiver.

Fontaine du village

La fontaine sur la place du village a suscité quelques remous et la commune en est consciente. Des travaux seront faits sur la fontaine et la place centrale, des pavés seront ajoutés, la rue Vallet deviendra piétonne et le panneau d'indication sera déplacé.

Téléphérique Chalais-Brie Vercorin

Plusieurs recours ont été déposés contre le nouveau tracé du téléphérique. Le Tribunal Cantonal n'a pas encore pris de décision, une décision qui peut prendre un ou deux ans. Ensuite, cette décision peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Fédéral. En attendant, il faut vivre avec le risque que l'installation tombe en panne à tout moment et qu'elle sera remplacée par un bus, une solution guère optimale pour les enfants qui se rendent à l'école.

Société de développement (SDV)

La fonction de la SDV a subi quelques changements suite à la reprise de l'encaissement de la taxe de séjour par la Commune. La tâche essentielle de la SDV est l'organisation des manifestations locales. Ses finances sont les cotisations individuelles et les subventions de la Commune. Après l'instauration de la nouvelle taxe de séjour, plusieurs R2 ont démissionné de la SDV. Il faut préciser que les buts de la SDV et ceux des R2 ne sont pas les mêmes. Nous encourageons l'adhésion à la SDV et nous encourageons tout le monde d'apporter son soutien pour favoriser les multiples manifestations locales, telles que Saveurs du monde, la dérupe, el 1^{er} août, la fête du village, la mise en place d'un circuit historique avec audio-guide etc.

Activité de Vercorin Tourisme SA

En ce qui concerne l'avant projet du Creux du Lavioz, un large processus de consultation a été mis en place qui a permis une large participation de la population locale et des résidents secondaires. Cette consultation a été très positive et les grandes lignes de l'avant-projet n'ont pas été remises en question. Voici les principales activités :

- Un rapport a été élaboré par Garaventa pour évaluer les différentes variantes d'équipement et en particulier la meilleure manière de relier l'Espace du Lavioz au domaine skiable.
- La mise à niveau du terrain dans le prolongement de la terrasse de la buvette a été réalisée en automne et sera terminée au printemps 2022.
- Une opportunité de location d'une patinoire synthétique a permis la mise en place d'une zone test sur la surface du tennis pour cet hiver.
- En accord avec les autres partenaires (Commune et Société de la Télécabine de Vercorin SA), Vercorin Tourisme a décidé de contribuer à la gratuité de l'accès aux installations touristiques du Lavioz pour tous dès cet hiver. Un montant de CHF 15'000.- (prélevé sur le produit des taxes de séjour) sera versé annuellement par Vercorin Tourisme. C'est une participation aux charges de fonctionnement de l'Espace du Lavioz d'un montant annuel d'environ CHF 55'000.- assumées par la Société de la Télécabine. Ces frais comprennent l'exploitation des installations (personnel et énergie), le damage, la production de neige et les frais d'entretien du parc. Des panneaux d'information sur la gratuité ont été répartis sur l'Espace du Lavioz.

Les travaux du Creux du Lavioz commencés en 2021 vont être poursuivis en 2022. La 2^{ème} étape du projet verra le jour sous forme d'études concernant la faisabilité du réhaussement du bâtiment de la buvette, du chemin didactique et du télésiège de liaison au domaine skiable N°1. Sont également prévus un réaménagement du sentier Sigeroulaz-Tracui et des aménagements de sentiers VTT.

Mobilité régionale et discussions organisées par le Préfet de Sierre

Le Préfet de Sierre, suite à des études de bureaux de conseil spécialisés dans le transport régional et après de tables rondes avec les divers représentants des R2 de la région, soumettra dans les semaines à venir l'ébauche d'un projet de transport public régional aux autorités fédérales à Berne. Ceci dans le but d'obtenir un soutien financier de la part de la Confédération pour le renforcement de l'infrastructure régionale en matière de transport public à l'intention de la population résidente et des touristes.

Ce projet prévoit un "hub" de transport touristique à Noës avec un nouvel arrêt des CFF à cet endroit, un grand parking pour laisser sa voiture avant de se rendre dans les stations des alentours et éventuellement un téléphérique de Noës à Crans. Pour faciliter l'utilisation des transports publics, une carte d'hôte pour touristes (et peut-être aussi pour les résidents

locaux) est prévue qui donne un accès gratuit ou à un tarif fortement réduit aux transports publics de la région pendant la durée du séjour touristique.

Le préfet envisage également d'organiser en présentiel, dès que la pandémie du Covid le permet, une table ronde avec les membres des divers comités des R2 régionaux pour leur expliquer sa vision en matière de transports publics régionaux et pour se mettre à l'écoute des divers points de vue qui s'exprimeront à cette occasion

Vercorin, février 2022

Andreas Saurer, président de Verco R2